

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° D2023-034

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 09 juin 2023.

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : CARRIERE Philippe (pouvoir à EGEA Frédéric), FAGES Christine (pouvoir à CHUREAU Esther)

Absent(s) excusé(s) : LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote(s) Pour : 18

Vote(s) Contre : 0

Absentions(s) : 0

Publiée le : **15 JUIN 2023**

Transmise au Représentant de l'État le : **15 JUIN 2023**

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. THOMAS Rémi** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération : Budget Eau-Assainissement : Renégociation Emprunt
Traverse n°45710844185 d'un taux variable à un taux fixe**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,
- **Vu** le budget de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, voté et approuvé par le conseil municipal le 30 Mars 2023 et visé par l'autorité administrative le 05 Avril 2023.
- **Considérant** la délibération du 21/01/2010 décidant de recourir à l'emprunt à taux variable,
- **Considérant** l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte la commune au titre des emprunts qu'elle contracte, ou qu'elle a contractés pour le financement de ses investissements,
- **Considérant** que sont désormais accessibles aux collectivités territoriales des techniques financières permettant de réaliser ces objectifs,
- **Considérant** que, du fait de la rapidité des évolutions constatées sur les marchés financiers, il est souhaitable de pouvoir mettre en œuvre ces techniques dans des délais aussi réduits que possible, afin d'en retirer l'efficacité maximale,
- **Considérant** la délibération D20232-002 du 25 janvier 2023 concernant la « Renégociation d'emprunts communaux « Adoption d'un cadre d'intervention » »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que délibération D20232-002 du 25 janvier 2023 concernant la « Renégociation d'emprunts communaux « Adoption d'un cadre d'intervention » » transmise à la banque ne convient pas car trop généraliste et doit être précise et ne permet pas de conclure la renégociation de l'emprunt à taux variable pour un taux fixe.

Monsieur Le Maire indique :

ARTICLE 1 : La commune de Saint-Georges-de-Luzençon renégocie auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

Conditions actuelles :

PRET N° 45710844185

Nature du prêt	MTM COLL PUB TX VAR SUP 24M 134
Profil du prêt	ECHEANCE CSTE EURIBOR 3 MOIS CAP 1 , IPT - SANS DIFFERE
Durée	240 mois
Montant	205 000,00 EUR
Périodicité	Trimestrielle
Versement constant au taux annuel initial de	3,3070% pendant 240 mois

COUT DU CREDIT :

Intérêts	76 028,80 EUR (**)
Mode de paiement des intérêts	à terme échu
Frais de dossier net de TVA	307,50 EUR (**)
Coût total du crédit	76 336,30 EUR
Taux effectif global	3,322 % l'an

(**) Pris en compte dans le calcul du TEG

MONTANT DES ECHEANCES :

Versement constant	3 512,86 EUR pendant 80 échéance(s)
--------------------	-------------------------------------

CONDITIONS FINANCIERES PROPRES AU BAREME PROGRESSIF OU TAUX REVISABLE :

Nature du taux	VARIABLE
Le taux du prêt est indexé sur la valeur du	EURIBOR 3 MOIS INST CAP 1 %
Valeur de l'index à ce jour	0,6770 %
Valeur du CAP	1,00 point(s)

Conditions renégociées :

- Objet : Budget Eau-Assainissement : Emprunt Traverse n°45710844185
- Montant : 84 499.82 €
- Durée de l'amortissement : 84 mois soit 7 ans.
- Taux : 3.82 % fixe
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Échéance constante
- Frais de dossier : 300 €

ARTICLE 3 : La commune de Saint-Georges-de-Luzençon s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° D2023-034

ARTICLE 4 : La commune de Saint-Georges-de-Luzençon s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

DECIDE d'émettre un avis favorable pour la renégociation du prêt ci-dessus, avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées et accepte les nouvelles conditions précitées.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 13 Juin 2023

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.